



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 24 janvier 2019

Sécurité publique

Communication dans la perspective de prochaines manifestations

En raison des appels à manifestation lancés sur les réseaux sociaux et au regard des épisodes de violence envers les forces de l'ordre et des multiples exactions commises à Rouen, les trois derniers samedis, les riverains et commerçants des centres-villes, en particulier à Rouen et au Havre, sont invités à prendre des mesures de précaution pour la journée de samedi prochain.

Comme lors des dernières mobilisations, il est expressément demandé **de ne laisser sur la voie publique aucun objet ou matériaux qui pourraient être utilisés comme projectiles, incendiaires ou armes durant le temps des manifestations.**

Poubelles, pancartes, encombrants, vélos et autres mobiliers extérieurs devront être remisés afin d'éviter qu'ils ne soient endommagés ou utilisés à des fins d'agression ou de destruction. Il est particulièrement demandé aux habitants du centre-ville de Rouen, de ne laisser aucune poubelle, même vide, sur la voie publique samedi, après la dernière tournée de ramassage des ordures du matin.

En complément et afin de prévenir des actes qui portent atteinte à la sécurité des personnes et des biens lors de ces rassemblements, la préfète de la Seine-Maritime, a pris deux arrêtés en date du 24 janvier 2019, pour :

- **Interdire la vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices** dits de divertissement, sur l'ensemble du département du vendredi 25 janvier 2019 (18h00) jusqu'au dimanche 27 janvier 2019 (soir).
- **Interdire la vente et l'utilisation de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs**, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) sur tout le département, du vendredi 25 janvier 2019 (18h00) jusqu'au dimanche 27 janvier 2019 (soir).

La préfète demande également aux usagers de la route d'adapter leurs déplacements dans les zones concernées et, à l'approche de possibles ralentissements, de faire preuve de civisme et de calme.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr